



Crédit photo : Dominique DELPOUX/Région Midi-Pyrénées

TRANSPORT ET LOGISTIQUE : UN DÉFI POUR MIDI-PYRÉNÉES

Editorial du Président

« Créer des richesses, développer le transport durable des marchandises ! »

Il n'y a pas de développement économique sans infrastructures, concernant le « Transport de marchandises et logistique : un défi pour Midi-Pyrénées », le CESER qui s'est toujours intéressé à la problématique des transports souligne dans un nouveau rapport l'importance de ce défi pour les créations de richesses et donc d'emplois, et pour la qualité de notre environnement. Les conséquences des évolutions ont été préjudiciables pour notre région : concentration des entreprises du secteur et massification des trafics de marchandises.

Aussi, en raison de l'importance des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, nous considérons que la Région doit intervenir sur cette problématique essentielle pour le développement durable de Midi-Pyrénées même si aucune compétence spécifique ne lui est reconnue dans ce domaine.

Le CESER propose que dans le cadre de la révision du Schéma Régional de Développement et d'Aménagement du Territoire (SRDAT), le Conseil Régional intègre la dimension logistique essentielle au développement de notre région, le Schéma Régional de Développement Economique et de l'Innovation (SRDEI) peut aussi intégrer cette dimension qui doit participer à la transition écologique et énergétique de notre pays.

Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Midi-Pyrénées

TRANSPORT ET LOGISTIQUE : UN DEFILÉ POUR MIDI-PYRÉNÉES

AVIS ADOPTE LE 24 OCTOBRE 2013



Jean BERTIN
Rapporteur

L'évolution des activités de transport de marchandises et de logistique est à la base de nombreux enjeux économiques, sociaux ou environnementaux que la Région Midi-Pyrénées ne saurait mésestimer. À l'écart des principaux courants d'échanges nationaux ou européens et, par ailleurs peu génératrice de flux de transport, en dépit de son dynamisme économique et démographique, la région Midi-Pyrénées se trouve en effet particulièrement exposée aux conséquences des évolutions des activités de transport et de logistique et en particulier de la concentration des entreprises du secteur et de la massification des trafics de marchandises.

Elle doit aussi se préoccuper de réduire les nuisances environnementales dont ces activités sont responsables, notamment en privilégiant les modes de transports les moins agressifs.

Pour la Région, l'enjeu est ainsi le maintien d'une capacité régionale de transport de marchandises et de logistique à même d'assurer, en tout point du territoire midi-pyrénéen, la disponibilité de prestations de service de transport soucieuses d'un développement durable.

Un projet logistique pour Midi-Pyrénées

La politique des transports de marchandises relève d'abord d'une logique internationale, avant tout européenne, mais aussi d'une responsabilité nationale. C'est donc à ce niveau de responsabilité, national et communautaire, qu'il convient d'assurer les conditions d'une mobilité durable, à commencer par une harmonisation fiscale, sociale et réglementaire par le haut, le rapprochement des principes tarifaires d'usage des infrastructures et la prise en compte des coûts externes.

Il n'en reste pas moins que la Région a également un rôle à jouer. Compte tenu de l'importance des enjeux économiques, sociaux et environnementaux attachés aux évolutions des activités de logistique et de transport de marchandises, la Région ne saurait en effet négliger plus longtemps cette problématique essentielle pour le développement durable de Midi-Pyrénées.

De fait, la Région n'a pour l'heure aucune compétence spécifique dans ce domaine. Pourtant, il faut bien considérer que le transport de marchandises n'est pas une fin en lui-même mais qu'il s'inscrit en réalité dans le cadre d'activités économiques localisées sur un territoire avec lequel il interagit. Le transport de marchandises et la logistique relèvent donc tout aussi bien du développement économique que de l'aménagement du territoire et, in fine, d'une problématique de développement durable du territoire, autant de domaines dans lesquels la Région dispose par contre d'importantes compétences d'attribution. La Région est donc pleinement fondée à intervenir en ce qui concerne les activités de transport de marchandises et de logistique.

Cette intervention n'est cependant pas simplement « autorisée », elle est aussi nécessaire. Pour être efficiente, elle doit toutefois reposer sur des orientations politiques clairement affirmées qui fixent une ambition, des méthodes, voire des moyens et servent de base de dialogue avec les autres pouvoirs publics et les acteurs de la chaîne logistique : chargeurs, logisticiens et transporteurs.

Le CESER propose cinq axes d'intervention

1) Accroître la maîtrise régionale du fret

Dans le contexte de concurrence exacerbée caractérisant actuellement les activités de transport de marchandises au plan européen, le développement voire le simple maintien d'une activité de fret et de logistique créatrice de richesses pour Midi-Pyrénées appelle en premier lieu un renforcement du niveau de maîtrise du fret régional, notamment du fret « départ », mais plus globalement de l'ensemble des chaînes logistiques par les acteurs régionaux.

Le développement des partenariats entre acteurs régionaux du fret : chargeurs, logisticiens et transporteurs ayant indubitablement un intérêt commun à conforter la place logistique de Midi-Pyrénées, constitue à cet égard la principale voie de progrès. Le CESER considère qu'il revient à la Région de les susciter et de les soutenir par une aide à la constitution de filières logistiques spécialisées dans les principaux domaines d'activité de Midi-Pyrénées (IAA, bois, chimie-pharmacie), par un appui à la création de groupements de transporteurs régionaux.

Mais le CESER invite surtout le Conseil Régional à assumer, directement ou indirectement, une mission d'animation et d'intermédiation chargée de promouvoir les collaborations logistiques régionales et d'organiser la rencontre de l'offre ferroviaire et de la demande de transports exprimée sur le territoire et de construire des flux sur lesquels un opérateur ou un service de fret de proximité soit opérant notamment en captant les trafics dans les territoires peu denses.

2) Optimiser les flux régionaux de transport de marchandises

Pour les entreprises, l'optimisation de leurs flux de transport est un facteur de compétitivité important et, à ce titre une préoccupation constante. Le CESER propose donc au Conseil Régional d'intégrer pleinement cette préoccupation dans son action économique. La spécification et la promotion d'une aide au conseil en matière de logistique en est sans doute le moyen privilégié. Cela étant, optimiser les flux de transport c'est également du point de vue de l'intérêt général favoriser les solutions modales dont le bilan social et environnemental est le meilleur. Pour le CESER, le Conseil Régional pourrait y contribuer utilement par la mise en place d'une aide, sous condition de report modal, à des contractualisations de long terme entre chargeurs et transporteurs-logisticiens. S'agissant de report modal de la route vers le rail, la Région et les autres pouvoirs publics de Midi-Pyrénées doivent aussi être particulièrement attentifs aux obstacles auxquels se heurte le développement du transport ferroviaire des matériaux de carrière : la nécessaire création d'une ou plusieurs plateformes « matériaux » dans l'agglomération toulousaine est aujourd'hui très loin d'être assurée. Le CESER appelle donc l'ensemble des pouvoirs publics de la région à prendre toute disposition utile pour assurer la faisabilité technique et économique du transport par rail des matériaux de construction entre les carrières et les agglomérations auxquels ils sont destinés, à commencer par l'agglomération toulousaine. L'intérêt général doit en tout cas pouvoir s'imposer.

3) Valoriser la place logistique de Midi-Pyrénées

L'affirmation d'une ambition logistique pour Midi-Pyrénées passe aussi par la valorisation de la place logistique que constitue la Région dans son ensemble. Le CESER estime que le pôle logistique toulousain, et notamment l'ensemble constitué par Eurocentre et les plates-formes ferroviaires de Saint-Jory et de Fenouillet, a en tout cas intérêt à développer son positionnement comme « port sec » vis-à-vis de ports maritimes en recherche de correspondants dans le sud-ouest européen. Il appelle donc la Région à favoriser et à soutenir cette démarche de « port sec », notamment en oeuvrant à la relance d'une liaison intermodale permanente entre la Catalogne et Midi-Pyrénées avec le soutien du programme européen Marco Polo II. Les besoins logistiques de Midi-Pyrénées ne se limitent cependant pas à l'aire urbaine de Toulouse, la Région doit porter une égale attention aux conditions de développement des différents bassins d'emploi. Elle ne saurait cependant soutenir financièrement la constitution de nouvelles plateformes logistiques locales sans s'être assurée qu'elles répondent réellement à un besoin, voire à un marché.

4) Réaliser les infrastructures nécessaires

Les infrastructures de communication conditionnent fortement l'organisation des transports et l'activité logistique des territoires. Le CESER met en avant la réalisation des projets suivants, bénéfiques pour les voyageurs et les marchandises :

- la construction de la Ligne ferroviaire à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse ;
 - la modernisation des axes ferroviaires majeurs que sont pour Midi-Pyrénées : Paris-Orléans-Limoges-Toulouse et Toulouse-Tarbes-Pau-Bayonne ;
 - l'aménagement à 2x2 voies à caractéristiques autoroutières de la liaison Toulouse-Castres, éventuellement dans le cadre d'une concession ;
 - l'achèvement de la modernisation des itinéraires routiers faisant aujourd'hui l'objet d'un PDMI, notamment la mise à 2x2 voies des axes Toulouse-Rodez-Séverac le Château, Toulouse-Auch et Tarbes-Lourdes mais aussi l'aménagement des liaisons transfrontalières (Toulouse-Puigcerda et RN 125) ;
 - la poursuite de la réhabilitation du réseau ferroviaire régional pour, d'abord, assurer partout sa pérennité et, ensuite, accroître ses capacités, notamment dans l'agglomération toulousaine, pour répondre au développement du TER ;
- A cette liste, il convient d'ajouter, le contournement ferroviaire de Toulouse, notamment pour les circulations de matières dangereuses.

5) Assurer une veille et une information permanentes

Le CESER souligne la baisse de qualité des informations sur le transport de marchandises, notamment dans le secteur ferroviaire. La concurrence ne doit pas signifier absence des données indispensables pour conduire des politiques publiques pertinentes. Le CESER demande à l'Etat de prendre les mesures nécessaires pour redévelopper des outils statistiques pertinents, à la disposition de tous les acteurs concernés.

L'intégralité de l'avis est téléchargeable sur le site internet www.ceser-mip.fr

Chargé de mission : Jean-Guy MAZZIA jean-guy.mazzia@ceser-mip.fr 05 62 26 94 73

Secrétariat : Annick LEVEQUE annick.leveque@ceser-mip.fr 05 62 26 94 82